



Conditions

Dans le but de recruter davantage de membres et d'accroître leur participation, la PDAC a adopté un programme de recommandation de membres qui est régie par les règles suivantes :

1. Définitions :

- **Membre actuel** : membre en règle de la PDAC qui devra renouveler son adhésion individuelle avant la fin de l'année civile. Voici les types d'adhésion admissibles : membres privilèges, membres réguliers, étudiants, aînés, membres à vie ou représentants de société.
- **Membre récent** : membre de la PDAC qui détenait une adhésion individuelle entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025. Les membres récents ne peuvent être considérés comme de nouveaux membres.
- **Nouveau membre** : personne ou organisation répondant à l'une ou l'autre des conditions suivantes :
 - Elle adhère pour une première fois à la PDAC;
 - Elle y adhère de nouveau après en avoir été membre en règle avant le 31 décembre 2023.
- **Non-membre** : personne ou organisation qui n'est pas membre de la PDAC actuellement.
- **Recommandation** : processus par lequel un membre actuel recommande un nouveau membre à la PDAC.

2. Processus de recommandation :

- Les nouveaux membres peuvent inscrire le nom, le numéro de membre et le courriel du membre actuel qui les a invités.
- Les membres actuels peuvent recommander de nouveaux membres potentiels en soumettant leurs coordonnées (nom, entreprise/établissement, adresse et courriel) dans le portail des membres.

Une invitation à adhérer à la PDAC sera envoyée à la personne recommandée.

- Un membre actuel peut payer les frais d'adhésion d'une personne ou d'une société qu'il recommande comme nouveau membre. Des points lui seront attribués en fonction du type d'adhésion choisie par le nouveau membre (voir la structure de points à la section 4).
- La personne qui présente une demande d'adhésion pour une société doit inscrire le nom, le numéro de membre et le courriel du membre actuel qui a recommandé l'organisation.
- Les nouveaux membres peuvent participer au programme de recommandation dès leur adhésion. Il est aussi possible pour les membres actuels de recommander des organisations comme sociétés membres dans les sept catégories suivantes : catégories A à E, jeunes sociétés minières et entreprises non minières.

3. Attribution des points :

- Des points seront attribués au membre actuel dont le nom, le numéro de membre et le courriel figurent dans la demande d'adhésion du nouveau membre selon le type d'adhésion choisie par ce dernier.
- Si plusieurs membres actuels recommandent la même personne ou la même organisation, l'attribution des points se fera comme suit :
 - Le membre qui paie l'adhésion du nouveau membre se verra accorder la priorité et obtiendra les points associés au type d'adhésion.
 - La priorité sera aussi accordée à tout membre ou non-membre s'inscrivant pour le compte d'autrui qui sélectionne « Payer plus tard » au lieu d'une invitation à adhérer, lequel obtiendra les points associés au type d'adhésion choisie.

4. Structure de points :

- Recommandations de sociétés membres
 - Catégorie A : 20 000 points
 - Catégorie B : 10 000 points
 - Catégorie C : 5 000 points
 - Catégorie D : 2 500 points
 - Catégorie E : 2 000 points
 - Petites sociétés minières : 750 points
 - Entreprises non minières : 750 points
- Recommandations d'adhésion individuelle
 - Membres réguliers : 400 points
 - Étudiants : 50 points
 - Aînés : 100 points

- Recommandations d'adhésion pluriannuelle
 - Membres réguliers (2 ans) : 575 points
 - Membres réguliers (3 ans) : 750 points
 - Aînés (2 ans) : 200 points
 - Aînés (3 ans) : 300 points

5. Tirages et prix mensuels :

- Au début de chaque mois, les membres qui ont recommandé avec succès de nouveaux membres seront inscrits à un tirage au sort qui leur donnera la chance de gagner un sac d'articles promotionnels de la PDAC.
- Pour être admissible aux prix, il faut être membre en règle durant l'année du tirage.
- Chaque année, des prix seront remis en fonction des points accumulés pour des recommandations, conformément au nombre minimum de points déterminé par catégorie (p. ex., plus grand nombre de recommandations d'adhésion individuelle au Canada, plus grand nombre de recommandations de sociétés membres). Ces minimums seront affichés sur le site Web de la PDAC et le portail des membres de l'association.

6. Valeur des prix :

- La valeur approximative des prix sera affichée sur le site Web de la PDAC et le portail des membres de l'association.

7. Dispositions générales :

- Les membres peuvent concourir dans plusieurs catégories, mais ne peuvent recevoir qu'un prix (hormis les prix mensuels), qui sera décerné au membre ayant accumulé le plus de points.
- La PDAC n'est pas responsable des dommages causés aux prix ni des pertes connexes subies pendant leur livraison.
- La PDAC se réserve le droit de suspendre ou de disqualifier en tout temps des participants du programme.
- Le tableau de classement et les gagnants des prix peuvent être affichés publiquement sur diverses plateformes de la PDAC, dont les suivantes : site Web, portail des membres, communications par courriel et médias sociaux. Les membres qui préfèrent rester anonymes sont priés de communiquer avec la PDAC.